



www.sermange.fr

(Bientôt en ligne)



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

FEVRIER
2016

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Vous avez été une nouvelle fois nombreux, à l'occasion des traditionnels vœux du Conseil Municipal. Une rencontre chaleureuse et conviviale ponctuée par le verre de l'amitié et la galette des Rois. La soirée a été sonorisée par la société No'Madd de Sermange, l'occasion de découvrir ses enceintes de musique 100% photovoltaïque.



Nous en avons profité pour faire le bilan de l'année 2015 et exposer le programme 2016.

Un certain nombre de projet était déjà voté en 2015 et verra le jour cette année: l'enfouissement des lignes Rue de l'église, le changement des vitraux de l'église, l'assainissement du bloc communal (Maison Commune, la Cure et la connexion avec l'école). Nous prévoyons également la mise aux normes des bâtiments communaux pour le programme obligatoire d'accessibilité, la rénovation de la fontaine. Pour la partie festive, le cinéma sous les étoiles est reconduit avec la participation de Jura-Nord le samedi 2 Juillet. La commission voirie et sécurité étudie plusieurs solutions pour réduire la vitesse excessive aux entrées de village.

L'année 2016 s'annonce à nouveau bien remplie, dans un permanent soucis de respect budgétaire.

Sermangement vôtre

Le Maire

Michel BENESSIANO

Conseil Municipal du 9 février 2016

Présents : BENESSIANO Michel, BERNARD Christiane, BEUQUE Christèle, BUCHWALTER Denis, COULON Patrick, GIRARDOT Jean-Pierre, GOMARD Denis, VUILLEMENOT Claude, VUILLEMENOT Patrice.

Excusée : L'HUILLIER Claire.

Absent : ROBERT Stéphane.

Mr Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

Début de séance à 20h30, levée de séance à 23h00

➤ **Travaux d'effacement BT et EP rue de l'Eglise**

Le Maire présente la délibération et la convention concernant l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public rue de l'Eglise qui doit débuter au printemps.

Le coût total de l'opération s'élève à 130 797.17 €, dont 56 213.85 € à la charge de la commune, le restant étant payé par le SIDEC ou subventionné.

Les habitants concernés ont reçu un dossier leur présentant les travaux qui doivent être engagés sur leur propriété. Chacun devait en prendre connaissance et donner l'autorisation pour la réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux, la convention et les conditions de participation financière liés à cette opération.

➤ Entretien des espaces verts 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2016. Les tarifs restent les mêmes que l'an passé.

Le devis se décompose comme suit :

Tonte avec ramassage de l'herbe	:	540 € T.T.C. le passage
Tonte sans ramassage	:	420 € T.T.C. le passage
Traitement phytosanitaire	:	480 € T.T.C. le passage

Le Maire rappelle l'interdiction d'utiliser des produits pesticides au 1^{er} janvier 2020, dès 2017 la commune s'engagera vers le « zéro-phyto » avec l'aide de nos prestataires et de Jura-Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

➤ SIDEC : groupement de commandes achat énergies

Le SIDEC organise un groupement d'achat électricité et gaz naturel. Ce groupement permet de regrouper les besoins afin d'obtenir de meilleurs prix et services. La précédente consultation, lancée en fin d'année 2015, a permis d'obtenir des économies sur les factures globales allant de 11 à 28 %.

Le prix de l'adhésion à ce groupement est fonction de la consommation d'énergies (45 € pour Sermange). La 1^{ère} année, le SIDEC se rémunère à 30 % des économies réalisées (si aucune économie réalisée, aucune rémunération).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura et autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement.

➤ Contrat groupe assurance du personnel titulaire

Le Maire expose l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge lors des arrêts du personnel titulaire (maladie, accident, maternité...).

Il explique que le Centre de gestion du Jura peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques et précise que, si au terme de la consultation menée par le centre de gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer le contrat d'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

➤ Orientations budgétaires 2016

Le Conseil municipal fait le point sur les travaux d'investissement prévus en 2016 : micro-station, vitraux de l'église, enfouissement des réseaux BT et EP rue de l'Eglise, fontaine...

Le Maire explique qu'il souhaiterait amorcer une baisse des impôts communaux. Il présente les simulations faites pour une baisse de la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti de 1 % et de 2 %.

Le Conseil se dit favorable à une baisse de 1 % des taux afin d'amorcer ce processus régulièrement. Le calcul exact de pertes communales sera fait après réception des états fiscaux de la perception.

➤ Voirie : travaux de sécurisation

Patrice Vuilleminot relate la réunion sur site avec les techniciens du Conseil Départemental concernant une possibilité d'inversion des stop rue de la Bretenière et rue du Choulot.

Cette solution qui visait à réduire la vitesse dans la rue Franche est refusée catégoriquement par les services du Conseil Départemental qui privilégierait la mise en place d'un plateau au carrefour de ces 4 rues.

Le Maire explique avoir rencontré récemment le commercial d'une entreprise de signalétique qui commercialise un feu tricolore qui se régule en fonction de la vitesse du véhicule sur les 125 mètres qui le précèdent. Solution à étudier.

Prochain Conseil, le lundi 7 mars 2016 à 20h30.

INFOS COMMUNALES

❖ Il est rappelé aux nouveaux habitants qu'ils peuvent se faire connaître en Mairie aux heures d'ouverture ou par rendez vous auprès du maire. C'est une démarche simple qui permet de faire connaissance et donner l'ensemble des informations concernant la commune.

❖ Pour tout changement du nombre de personne vivant dans les foyers, merci de prévenir la Mairie pour mettre à jour nos listings du SICTOM.

LA CONCILIATION

Volontaire non rétribué, le conciliateur est un Auxiliaire de Justice qui participe au service public de la justice en contribuant au règlement à l'amiable des conflits.

Une solution pour régler différends et conflits avant un procès souvent disproportionné. Elle est gratuite, simple et rapide, souvent efficace pour un accord amiable.

Vous pouvez désormais solliciter le conciliateur de justice plus près de votre ressort géographique.

Volontaire non rétribué, le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté, impartial et discret nommé par le premier président de la cour d'appel.

Il dispose de larges domaines de compétence en matière de conflits de voisinage, propriétaires/locataires, consommation, copropriétés, recouvrement de sommes d'argent, contestations de factures, ventes de véhicules, malfaçons, litiges commerciaux, baux ruraux... etc

Comment saisir le conciliateur : Simplement par téléphone pour convenir d'un rendez vous lors de ses permanences aux mairies de MOISSEY les 1^{er} et 3^e jeudi du mois et ORCHAMPS les 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h à 13h. .

Votre interlocuteur: **Jacques BRIGANDET** – Tel: **07 82 95 90 03**.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mercredi de 9H à 12H.

Tel/fax: 03 84 81 06 77

mairiesermange@wanadoo.fr

Permanence du Maire sur rendez-vous
au 07.88.31.01.38



PASSAGE NATIONAL TNT HAUTE DEFINITION

La mise à niveau de votre équipement de réception de la télévision est peut-être nécessaire.

Le gouvernement a annoncé le passage généralisé des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT à la norme MPEG-4 en avril 2016. Cette évolution vous permettra de recevoir la télévision avec une meilleure qualité d'image et plus de chaînes en HD, cela concerne les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau collective ou individuelle (voie hertzienne terrestre) sont directement concernés par le changement de norme de diffusion. Seuls les téléviseurs ou adaptateurs compatibles HD pourront recevoir les programmes de télévision après le 5 avril. [Pensez à vérifier votre équipement dès à présent](#) et à le changer au besoin pour être prêt le 5 avril.

Les réceptions par satellites ou box ne sont pas concernées par ce changement.

Pour plus d'infos: www.recevoirlatnt.fr

La coopérative scolaire de l'école de **Sermange et Serre les Moulières**

Organise **Une soirée franc-comtoise**

Samedi 19 mars

Salle des fêtes de Sermange - A partir de 19h - Réservation obligatoire

Au menu : Pommes de terre, saucisse de Montbéliard, salade verte, cancoillotte, dessert
(café offert)

Prix : **12€**/adulte, **7€**/enfant (Boissons non comprises). Les bénéfices réalisés permettront de financer en partie la classe découverte des enfants du 20 au 24 juin à Lamoura.

Venez Nombreux !!!

Réservation et règlement avant le 4 mars à l'école de Sermange
(03 84 81 09 92 ou ecole.sermange@ac-besancon.fr)

BON DE RESERVATION

A retourner à l'école de Sermange (2 chemin volotte) accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de la coopérative scolaire de Sermange) **avant le 4 mars 2016**

NOM :

PRENOM :

Repas	Nombre	Prix	Total
Adulte		€	€
Enfant (-12 ans)		€	€
			€